

Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Décision du 2 mars 2012 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique spécial institué auprès du délégué à la sécurité et à la circulation routières

NOR : DEVS1206388S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 octobre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger au sein du comité technique spécial institué auprès du délégué à la sécurité et à la circulation routières :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Jean-Luc NEVACHE, délégué, et M. Serge PINSON, sous-directeur des actions transversales et des ressources.

Membres suppléants

M. Henri PREVOST, chef de service, adjoint au délégué, et M. Christophe MARMIN, adjoint au sous-directeur des actions transversales et des ressources.

Représentants des organisations syndicales

Membres titulaires

FIEVET Nicole (CFDT), LISSA Catherine (CFDT), TIET-LAOUATI Fadila (CGT), DEMAY Arnaud (CGT), MAKHLOUFI Mustapha (FO), MIRE Claude (FO).

Membres suppléants

DUMAREIX Yann (CFDT), CHAUDRON Jean-Marie (CFDT), DAVID Corinne (CGT), BOUISSOU Aurélie (CGT), MONNOU Angèle (FO), ROY Christian (FO).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 2 mars 2012.

*Le délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
J.-L. NEVACHE